



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 1/028

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 28 décembre 2001, le Responsable de département OLAS, après avoir demandé l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

Administration des services techniques de l'agriculture
Division des Laboratoires
72, Avenue Lucien Salentyng
L- 9080 Ettelbruck

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/CEI 17025 :2005**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **22 septembre 2019**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Responsable de département OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 22 septembre 2014

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.public.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004183